

## Annexe n° 14 : Lettres de mission

Sont reproduites ici les deux lettres de mission, selon l'ordre chronologique.

### ► Mission « Extension des zones à risque face au changement climatique »



56/2022

Paris, le 08 MARS 2022

**La Ministre de la Transition Ecologique,  
Le Ministre de l'Intérieur,  
Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,  
La Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité**

Monsieur le Vice-Président du Conseil  
Général de l'Environnement et du  
Développement Durable (CGEDD)

Monsieur le Vice-Président de  
l'Inspection Générale de  
l'Administration (IGA)

Monsieur le Vice-Président du Conseil  
Général de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et des Espaces  
Ruraux (CGAAER)

Réf : TR509366

Objet : Mission d'expertise conjointe sur l'extension des zones à risques d'incendie de forêt et de végétation à échéance du milieu et fin de siècle dans le contexte du changement climatique.

Actuellement, un tiers de la forêt métropolitaine est concerné par le risque d'incendie. Le changement climatique, en plus d'intensifier les conditions de risque dans les régions déjà exposées, va étendre le risque d'incendie de forêt et de végétation à de nouvelles régions. De plus, le risque d'incendie d'autres formations végétales (landes, friches, délaissés agricoles, bords de voies ferrées et routières) et des zones agricoles va lui aussi progresser. La culture du risque de feux de forêt et d'autres espaces naturels doit donc être confortée et étendue aux acteurs et populations des régions nouvellement vulnérables.

En 2010, un rapport « Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêt » a été rendu par une mission conjointe CGAAER, CGEDD et IGA sur la base des travaux préliminaires menés par Météo-France, l'Inventaire forestier national (IFN) et l'Office national des forêts (ONF). Depuis, les connaissances scientifiques et les modèles climatiques ont progressés, ainsi que les outils d'inventaire forestier et de cartographie.

La feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, remise le 22 décembre 2020 au ministre de l'agriculture et de l'alimentation par l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois, prévoit dans son plan d'action l'actualisation du rapport de 2010 précité en s'appuyant sur les simulations climatiques les plus récentes.

.../...

78 rue de Varenne  
75345 Paris 07 SP  
Tél : 01 49 55 49 55

Elle prévoit également de produire une carte nationale de sensibilité des massifs forestiers au risque d'incendie, et d'en affiner la régionalisation en valorisant les bases de données existantes.

Par ailleurs, le ministère de l'intérieur est également en attente d'une réactualisation des données inhérentes aux conséquences du changement climatique afin de pouvoir disposer d'indicateurs et d'informations utiles à ses missions.

Nous vous demandons de diligenter une mission pour actualiser le rapport précité.

Cette réévaluation nationale s'appuiera sur les scenarii d'émission de gaz à effet de serre les plus récents et sur plusieurs modèles climatiques pour quantifier les incertitudes de ces simulations. Elle intègrera des données de combustible et les données produites par Météo-France, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et l'ONF. Elle s'appuiera sur les travaux déjà engagés par ces organismes afin de tenir compte des évolutions méthodologiques récentes. L'ensemble des productions sera mis à la disposition de la mission d'inspection pour mener à bien ses travaux.

Dans un premier temps, vous analyserez les recommandations émises par les deux précédentes missions d'inspection, de juillet 2010 et d'avril 2016 (« défense de la forêt contre l'incendie ») ainsi que celles du cahier blanc sur la « stratégie de l'Etat et politique de prévention des incendies de forêt en zone méditerranéenne » de 2014. Vous ferez un bilan de mise en œuvre de leurs recommandations. Pour celles qui n'ont pas été mises en œuvre, vous indiquerez celles qui vous semblent toujours pertinentes, vous analyserez les facteurs qui ont freiné leur application, et proposerez des solutions permettant de déployer ces recommandations, ou d'en adapter le contenu et les modalités si besoin.

Dans un second temps, à la lumière des enseignements tirés de ce bilan, vous analyserez :

- les perspectives d'évolution pour les territoires déjà organisés pour faire face à un risque d'incendie de forêt. En effet, le risque est en très forte augmentation dans les zones déjà exposées (intensification des conditions météorologiques défavorables, allongement de la saison à risque). La question du simple maintien des niveaux actuels de protection s'y pose. Les impacts de cette évolution sur les moyens et l'organisation de la prévention (surveillance, équipement des massifs) seront analysés ;
- les conséquences de l'émergence de ce risque dans des régions historiquement peu exposées et les évolutions nécessaires notamment en matière d'aménagement du territoire, d'acculturation des populations au risque, d'évolution des stratégies de prévention, d'aménagement et probablement d'adaptation de la réglementation dans les zones non forestières. La question des moyens et de l'organisation des actions de prévention dans ces nouvelles zones devra également être analysée, en mettant en évidence ce qui est transposable ou non depuis les territoires déjà exposés ;
- l'augmentation du risque de feux d'hiver, complémentaire des feux d'été.

Cette analyse devra tenir compte (i) des évolutions en cours de l'état des forêts (dépérissements sanitaires de certains massifs ou essences), (ii) des pratiques sylvicoles (extension de la libre évolution, amélioration de la stabilité des peuplements face au vent ou de la biodiversité), (iii) des pratiques agricoles (déprise agricole dans certains territoires, maintien de bandes enherbées dans les vignes et vergers, utilisation du paillage dans les champs cultivés en agriculture biologique, développement de nouvelles cultures) et (iv) de l'aménagement du territoire (champ de panneaux photovoltaïques, éoliennes).

...I...

Vos travaux devront se traduire par des recommandations concernant les éventuelles évolutions des politiques de prévention et de protection des forêts, en termes législatives ou réglementaires, en matière d'implication des collectivités et des acteurs socio-économiques, d'information et d'éducation de la population, de méthodologies de suivi et d'expertise du risque, ainsi que l'estimation des dépenses nécessaires et l'identification des possibilités de financements publics ou privés. Vous mettrez en évidence les mesures prioritaires à prendre et à intégrer dans la stratégie générale de protection des forêts contre les incendies, mise en place en 1995.

Pour ce travail, les missionnaires pourront s'appuyer sur les services de l'Office national des forêts, de Météo-France, de l'Institut national de l'information géographique et forestière, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et de la Direction générale de la prévention des risques. Ils pourront également prendre l'attache de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Vous voudrez bien nous remettre votre rapport final dans les neuf mois qui suivront la réception du présent courrier. Nous souhaitons disposer, sous cinq mois, d'un rapport intermédiaire basé sur une analyse des données réactualisées et exposant les résultats de vos premières investigations concernant le premier volet.



Barbara POMPILI



Gérald DARMANIN



Julien DENORMANDIE



Berangère ABBA

► Mission « Prévention et articulation entre politiques publiques »



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 16 MARS 2022

**La Ministre de la Transition  
écologique,  
Le Ministre de l'Agriculture et de  
l'Alimentation,  
La Secrétaire d'Etat chargée de la  
Biodiversité**

**Monsieur le Vice-Président du Conseil Général de  
l'Environnement et du Développement Durable**

**Monsieur le Vice-Président du Conseil Général de  
l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux**

Nos ref : TR 509371

**Objet** : mission de conseil sur la politique de prévention contre les incendies et son articulation avec les autres politiques publiques

Si la gravité de l'incendie qui s'est déclaré au mois d'août 2021 dans le Massif des Maures dans le département du Var ne remet pas en cause la stratégie de protection des forêts méditerranéennes face aux incendies, elle interroge cependant l'efficience des outils au regard notamment du contexte de changement climatique.

En effet, le dérèglement climatique devrait voir se multiplier dans ces régions les épisodes caniculaires et de fortes sécheresses à la période de l'année, l'été, où la population est la plus importante et dans un contexte territorial de forte déprise agricole (seulement 12% du département du Var sont occupés par l'agriculture alors que près de 70% le sont par des espaces boisés) et d'augmentation continue de la biomasse forestière. D'autres régions sont également de plus en plus concernées, à des degrés divers, par ces mêmes phénomènes.

.../...

Vous évaluerez, dans un premier temps, dans l'aire méditerranéenne (<sup>1</sup> 15 départements), la pertinence d'une approche plus globale des politiques de prévention contre les incendies à mettre en œuvre qui intégrerait, aux côtés de la politique forestière, les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de biodiversité et agricole, tant pour la période estivale que pour les feux d'hiver. Vous examinerez notamment les perspectives apportées par l'expérimentation menée dans le département du Var et l'étude conduite à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la reconquête des terres agricoles. La question de la gestion des interfaces forêt/habitat pourrait faire l'objet de propositions spécifiques.

Vous analyserez, dans un second temps, ces mêmes questions dans quelques territoires dans lesquels la défense des forêts contre l'incendie s'inscrit dans un contexte différent de celui de la zone méditerranéenne comme les forêts du massif aquitain, d'Ile-de-France ou du centre de la France. La liste des massifs qui sera étudiée à ce titre fera l'objet d'une proposition dans la note de cadrage de cette mission, dans la limite de 3 massifs. La liste sera validée au regard des thématiques spécifiques que cette analyse particulière pourrait faire ressortir.

Vous formulerez des propositions concrètes visant à favoriser/améliorer/accroître la concertation et la communication entre les différents acteurs (collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces naturels, services déconcentrés de l'Etat, agriculteurs, forestiers publics et privés, SDIS) pour renforcer l'appropriation d'une stratégie commune en matière d'infrastructures de défense de la forêt contre les incendies (DFCI).

Vous attacherez une attention particulière aux difficultés d'articulation entre la réglementation environnementale (en particulier espaces ou espèces protégés, sites classés) et celle liée à la prévention des incendies de forêts par la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement (OLD) et des autres travaux de débroussaillement tels que les bandes débroussaillées de sécurité le long des pistes DFCI ou les coupures de combustibles.

Enfin, vous examinerez les modalités permettant la mise en œuvre d'une stratégie interministérielle pour améliorer l'action des différents services de l'Etat, en vous appuyant sur les différents documents cadres régionaux, notamment les programmes régionaux de la forêt et du bois, et les différents plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie. Vous évaluerez les conditions de mise en œuvre de nouveaux outils de protection des forêts contre les incendies comme, par exemple, l'utilisation d'images satellites ou du LIDAR pour évaluer la mise en application des OLD.

Dans le cadre de votre mission, vous pourrez vous appuyer sur les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Ministère de la Transition écologique et du Ministère de l'Intérieur et sur la Délégation pour la protection de la forêt méditerranéenne ainsi que sur les opérateurs de l'Etat (Office national des forêts, Centre national de la propriété forestière, Office français de la biodiversité notamment). Vous pourrez en outre vous appuyer sur les travaux des assises de la forêt et du bois lancées par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Ministre Déléguée chargée du logement, la Ministre Déléguée chargée de l'industrie et la Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité le 19 octobre dernier.

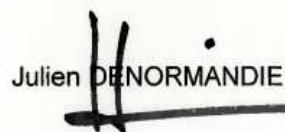
.../..

**Vous coordonnerez vos travaux avec la mission confiée au CGEDD sur la gouvernance de la réserve nationale de la plaine des Maures.**

**Vous voudrez bien nous transmettre une note de cadrage sous un mois, et votre rapport définitif quatre mois pour le premier volet et six mois pour le second, après réception du présent courrier.**



Barbara POMPILI



Julien DENORMANDIE



Bérangère ABBA